

Semaines de l'évolution professionnelle



Je veux anticiper mon évolution
face à un problème de santé

Je veux anticiper mon évolution face à un problème de santé

Sommaire

- Problématique de santé, de quoi parle-t-on?
- Les acteurs qui peuvent m'aider
- Comment construire mon projet?
- Les ressources qui peuvent m'aider dans la construction de mon projet
- Quelques exemples de transition professionnelle réussie à la suite de difficultés de santé

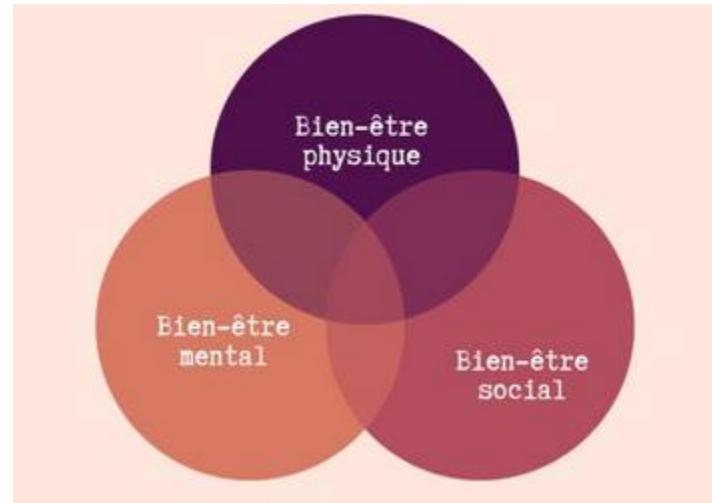
Problématique de santé, de quoi parle-t-on?

Points de repère

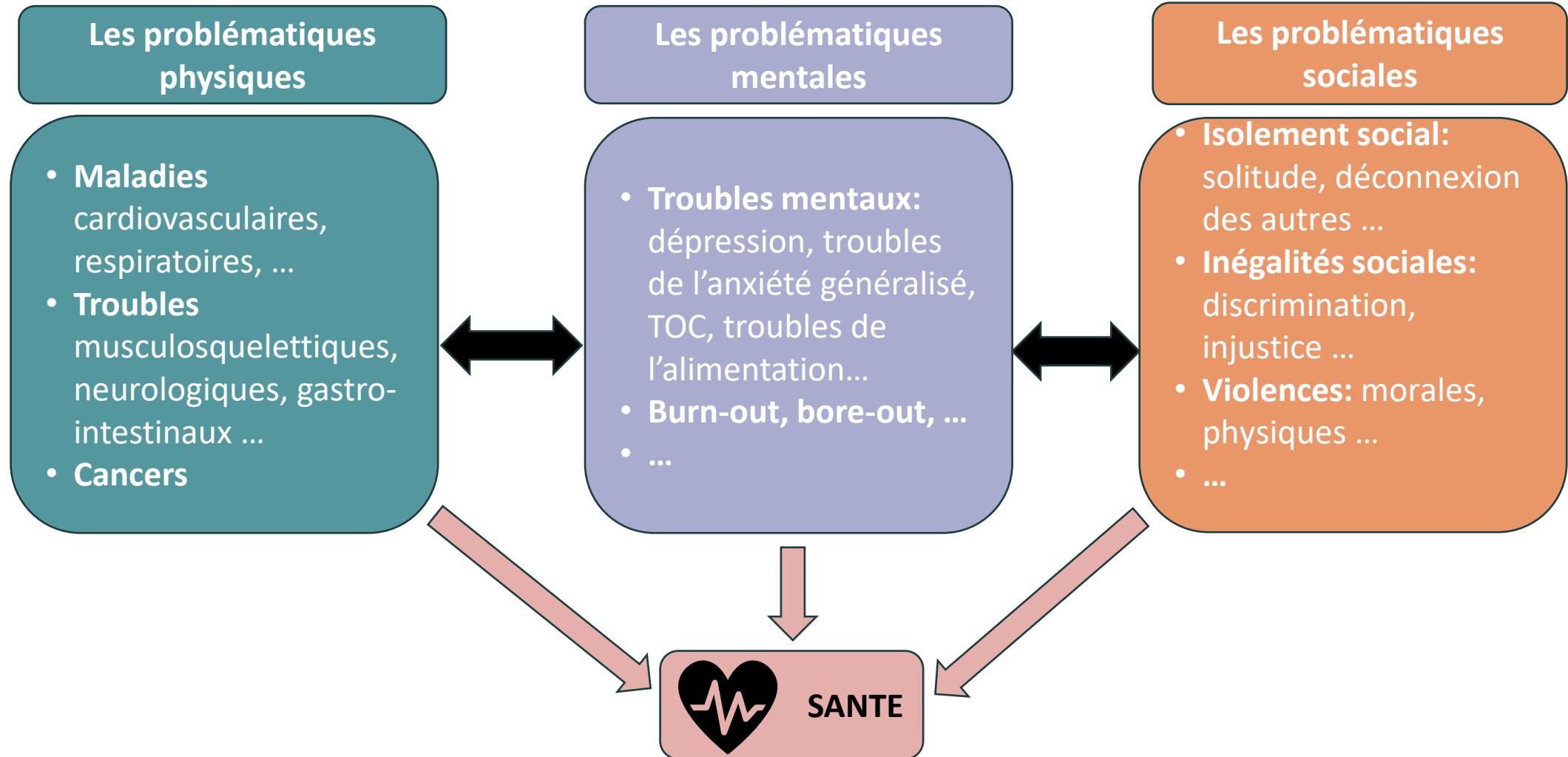
Définition

« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Source Organisation Mondiale de la Santé



Les différentes problématiques de santé



Quand la santé se dégrade

Vos droits: l'arrêt-maladie

Congé Maladie Ordinaire (CMO) = 1 an



Fonctionnaire travaillant plus de
28h/semaine

Congé Longue Maladie (CLM)
= jusqu'à 3 ans maximum

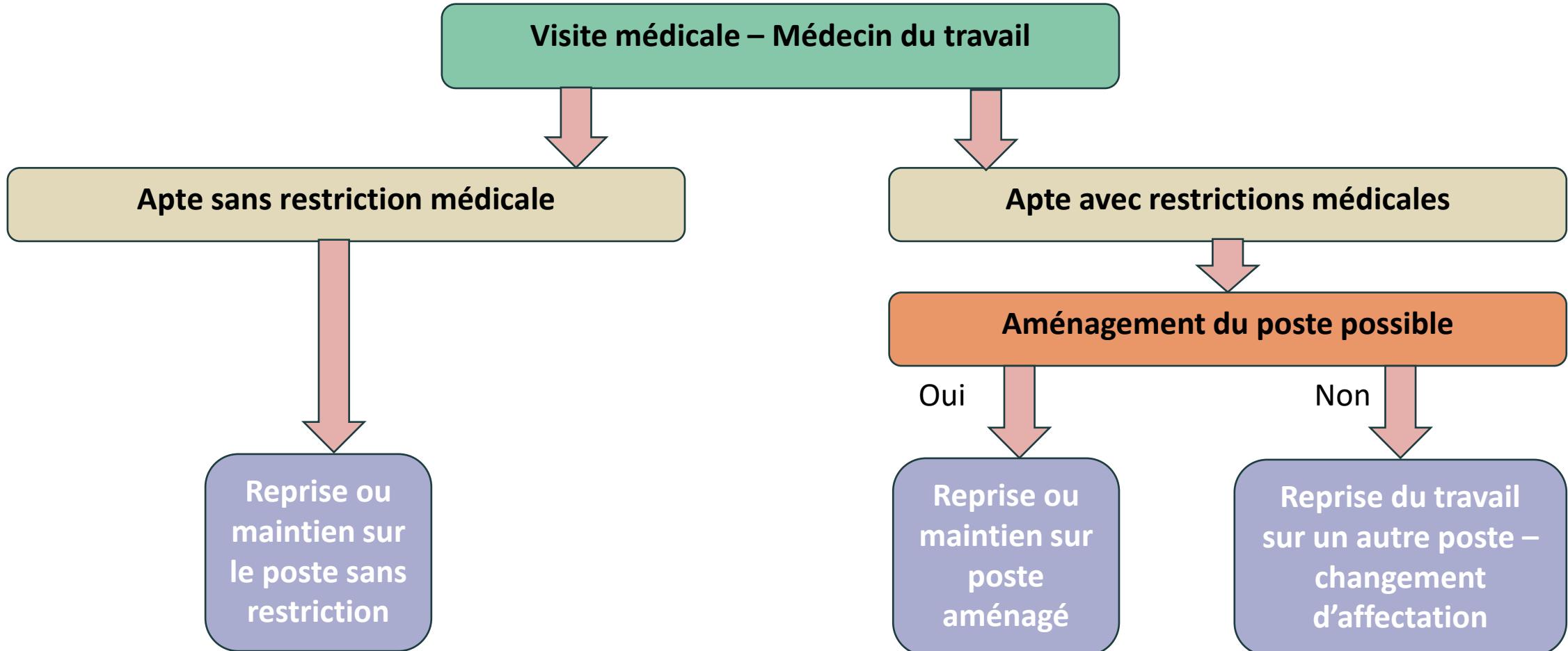
Congé Longue Durée (CLD)
= jusqu'à 5 ans maximum

Fonctionnaire travaillant moins de
28h/semaine et contractuels

Congé Grave Maladie
= jusqu'à 3 ans maximum

Quand le travail devient difficile

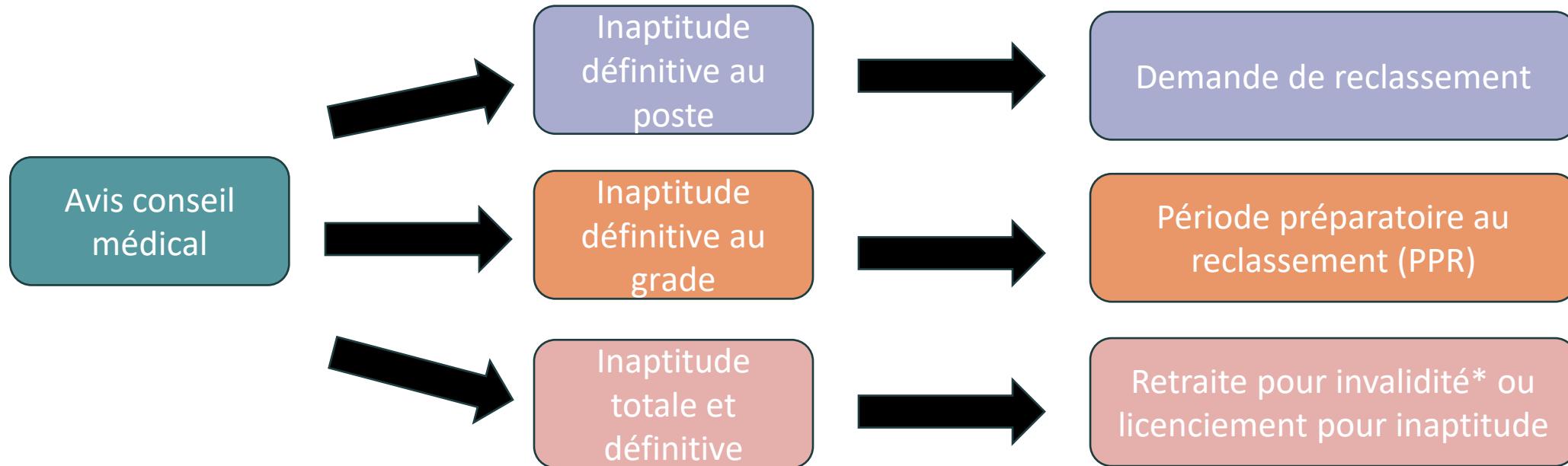
Les restrictions médicales



Quand il n'est plus possible de travailler

L'inaptitude

Pendant/à la suite d'un arrêt maladie ou en étant en poste, un avis d'aptitude peut être demandé par l'employeur au conseil médical – un avis d'inaptitude peut être émis



Les métiers particulièrement exposés

Quelques exemples

- Agents techniques (espaces verts, voirie, entretien des locaux ...)
- Agents travaillant dans les EHPADs
- ATSEM, animateurs
- Assistantes sociales
- ...

Les acteurs qui peuvent m'aider

Les acteurs qui peuvent m'aider

Les médecins

Le médecin traitant



Prescrit un arrêt de travail si nécessaire

Evalue globalement votre état de santé

Le médecin de prévention

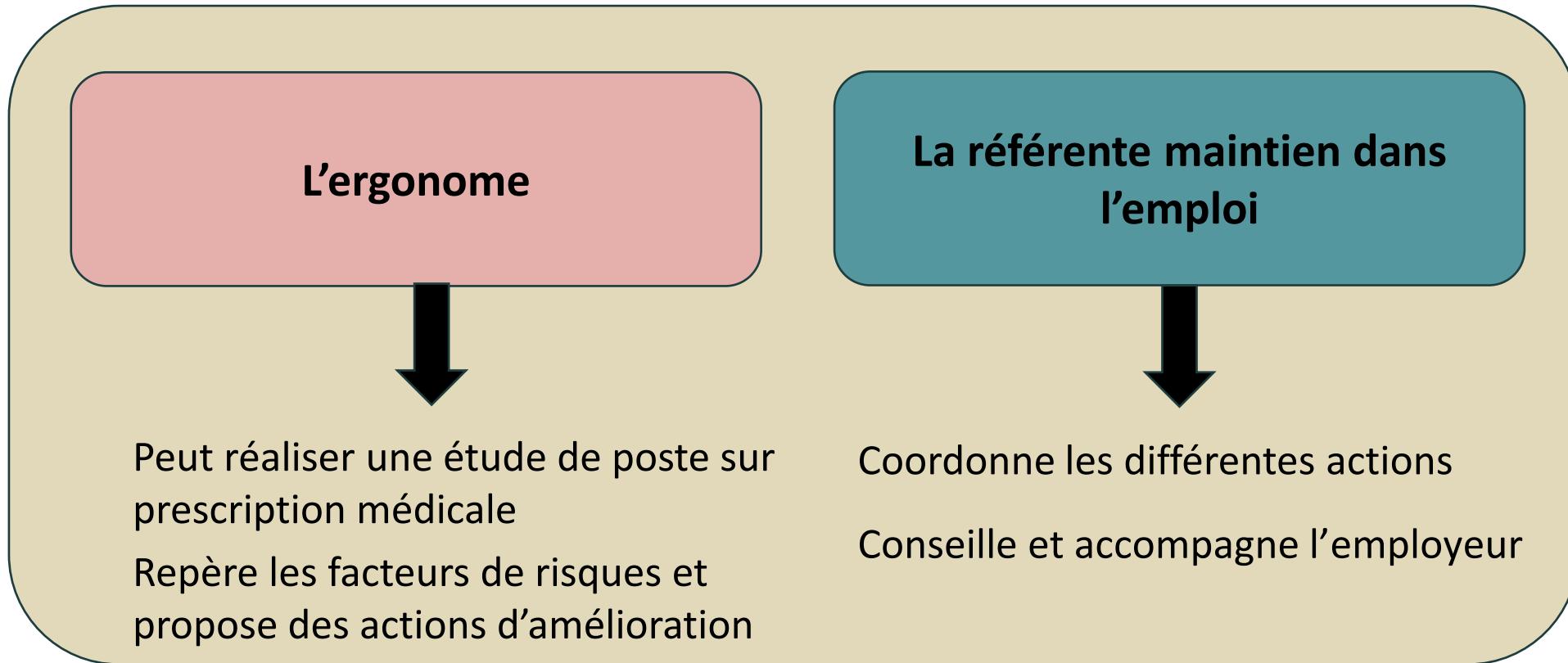


Vérifie la compatibilité du poste

Recommande des aménagements, adaptation de poste ou un reclassement

Les acteurs qui peuvent m'aider

Le service maintien dans l'emploi du CDG



Les acteurs qui peuvent m'aider

La MDPH

(Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

« Est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielle, mentale ou psychique ».

L'Article L5213-1 du code du travail

Les acteurs qui peuvent m'aider

La MDPH

(Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- Aides du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour faire aménager le poste de travail (fauteuil ergonomique), bénéficier d'aides techniques (prothèses auditives...) ou humaines (interprète en langue des signes...)
- Aménagement d'horaires
- Suivi médical régulier
- Temps partiel de droit
- Accompagnement au projet professionnel (bilan de compétences/bilan professionnel)

Les acteurs qui peuvent m'aider

L'assistante sociale du CDG

Vie professionnelle : intervention dans le cadre du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

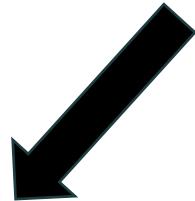
Vie privée : difficultés financières et budgétaires, accès aux droits sociaux, relations familiales, logement...

Santé : handicap (aide au montage de dossier MDPH), informations relatives à la protection sociale des fonctionnaires, accompagnement des personnes vers un soin thérapeutique, soutien des personnes en perte d'autonomie...

Les acteurs qui peuvent m'aider

Le service évolution professionnelle

Construction du projet professionnel



Changement d'environnement professionnel



Changement de métier

Comment construire mon projet de reconversion professionnelle?

Etapes

1. Faire un point sur soi

Expériences professionnelles et extra-professionnelles

Compétences et connaissances à disposition

Parcours



Profil

Motivations, valeurs, centres d'intérêt

Mode de fonctionnement, personnalité

Ce que je ne peux plus faire, ce que je peux toujours faire, ceux dont j'ai besoin

2. Explorer et confirmer un projet

Identifier des pistes professionnelles: en lien avec ses restrictions, son profil

Explorer les pistes identifiées: pour vérifier leur faisabilité, faire des choix

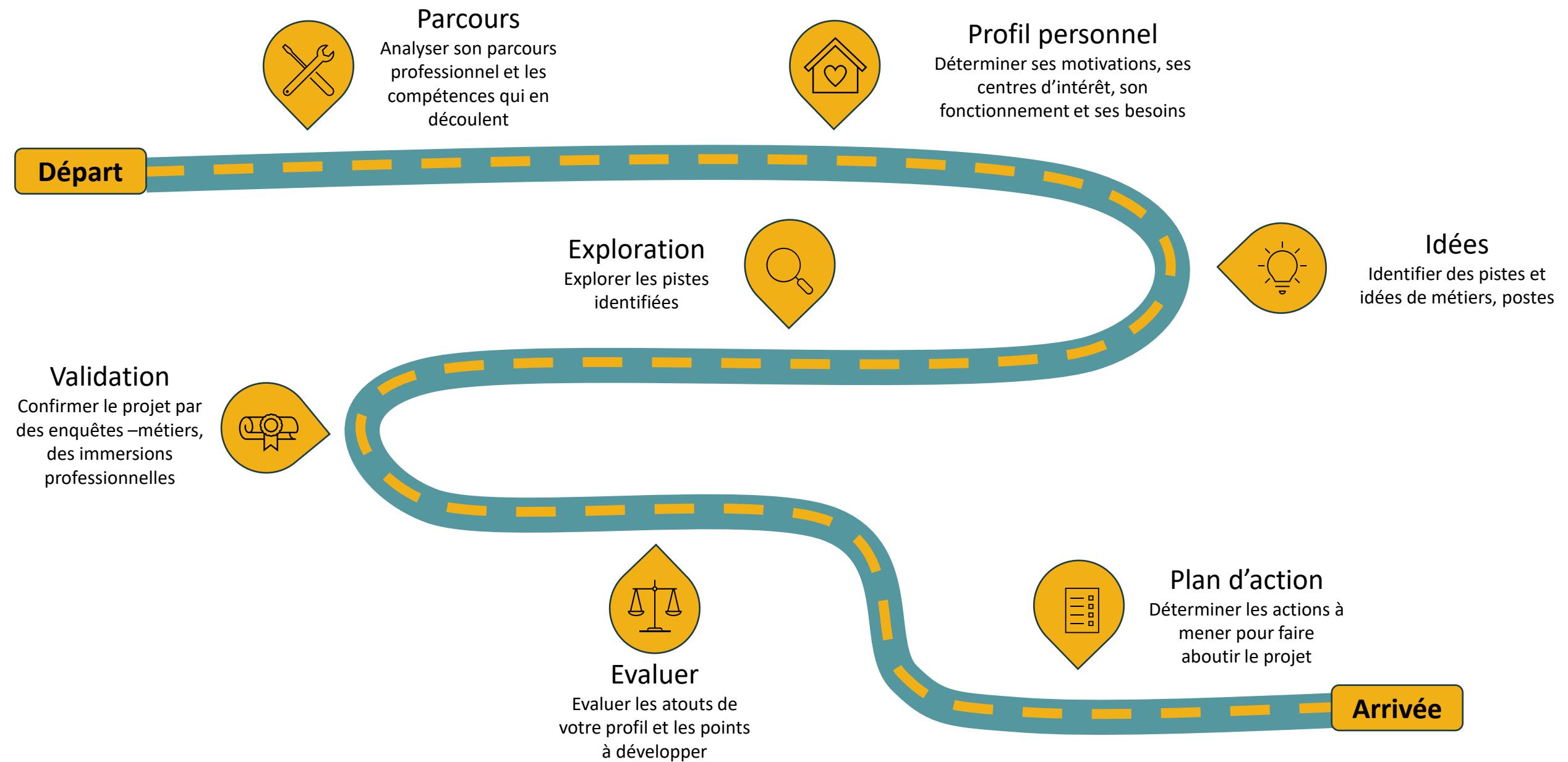
Réaliser des enquêtes et des immersions professionnelles: pour confirmer le(s) projet(s)

3. Définir un plan d'action

Déterminer les atouts et les axes de développement de son profil pour faire aboutir le projet (compétences, formations, ...)

Planifier les actions à mettre en œuvre dans le temps pour faire avancer le projet

Les étapes de la construction d'un projet



Les ressources existantes pour m'aider dans la construction de mon projet

Les webinaires de la semaine de l'évolution professionnelles

- Webinaire « construire son projet professionnel » - **Mercredi 26 novembre à 14h**
- Webinaire « je suis agent de la fonction publique et je souhaite me former » - **Jeudi 27 novembre à 11h**
- Webinaire « je me pose des questions sur la VAE » - **Mercredi 26 novembre à 10h**

Les prestations d'accompagnement aux projets

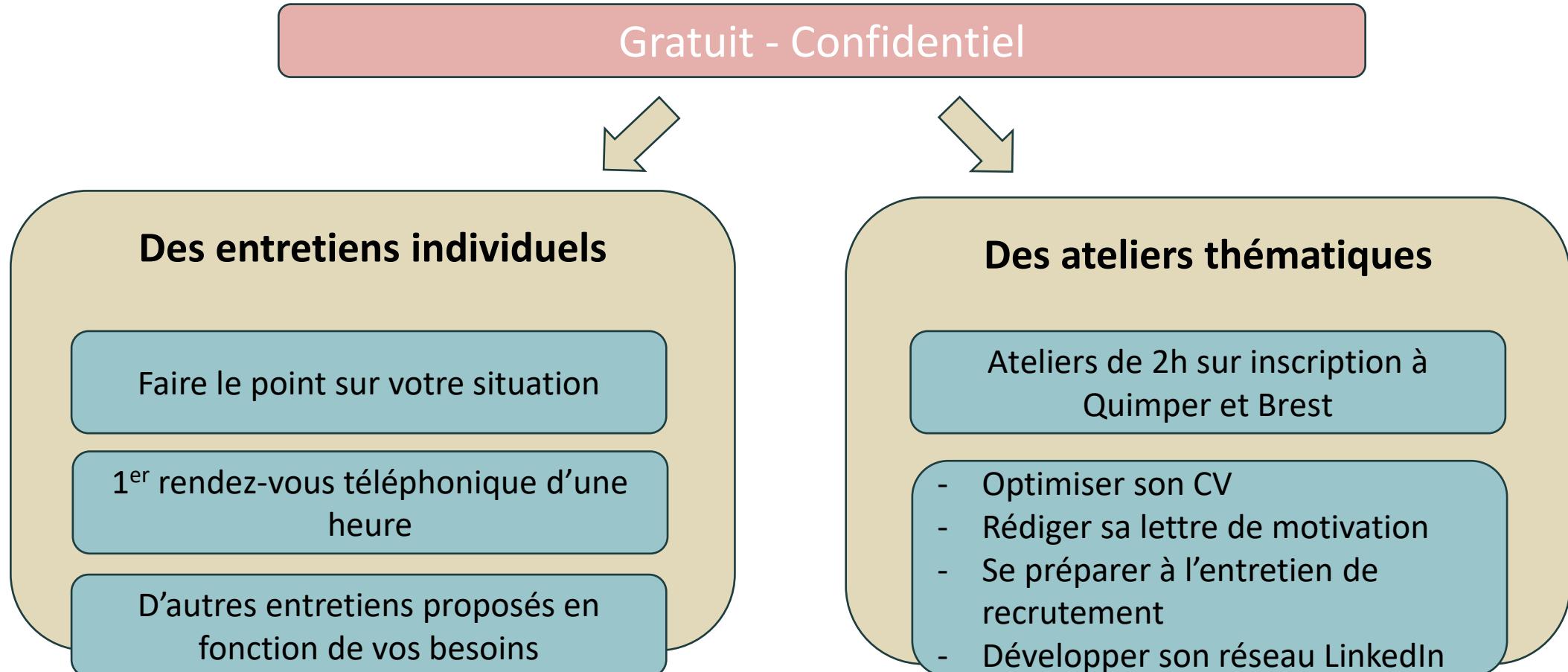
Le bilan professionnel

Le bilan de parcours professionnel collectif

Les ateliers collectifs de reconversion du CNFPT

Prise en charge financière possible par le FIPHFP*

Le Conseil en Evolution Professionnelle



L'immersion professionnelle

Chaque agent peut bénéficier d'une période d'immersion professionnelle auprès d'un employeur ou d'organisme public*

- **Objectif:** appréhender la réalité d'un métier, observer sa pratique et son environnement professionnel pour confirmer un projet d'évolution professionnelle

*décret 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle

L'immersion professionnelle (2)

➤ **Conditions:**

- 2 à 10 jours ouvrés, consécutifs ou non (20 jours maximum sur 3 ans)
- Formuler sa demande auprès de son employeur, 3 mois avant
- Signature d'une convention tripartite
- Pendant cette période, le bénéficiaire est considéré comme étant en mission. Ce temps est décompté du temps de service de l'agent

La formation

- Pensez aux formations proposées par le CNFPT!

<https://www.cnfpt.fr/>

ou

<https://www.cnfpt.fr/catalogue/>

- Pour les autres formations, vous pouvez demander à votre employeur de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) – attention, il n'a pas l'obligation d'accepter!

Vos droits

Article L822-30 du Code général de la fonction publique Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021.

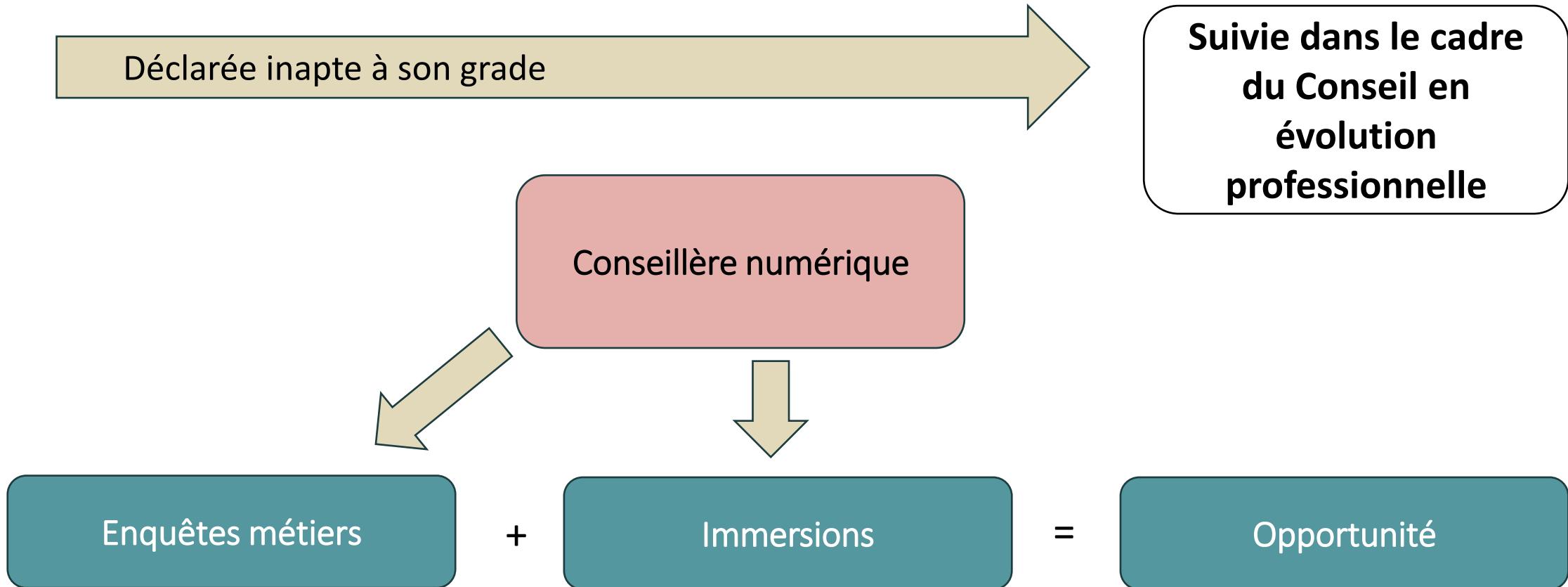
« A sa demande et sous réserve d'un avis médical favorable, un fonctionnaire peut bénéficier d'une formation ou d'un bilan de compétences ou pratiquer une activité durant un des congés prévus aux sections 1 à 4 (Congé Maladie Ordinaire, Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée), en vue de sa réadaptation ou de sa reconversion professionnelle. »

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000044412954

Quelques exemples de transitions professionnelles

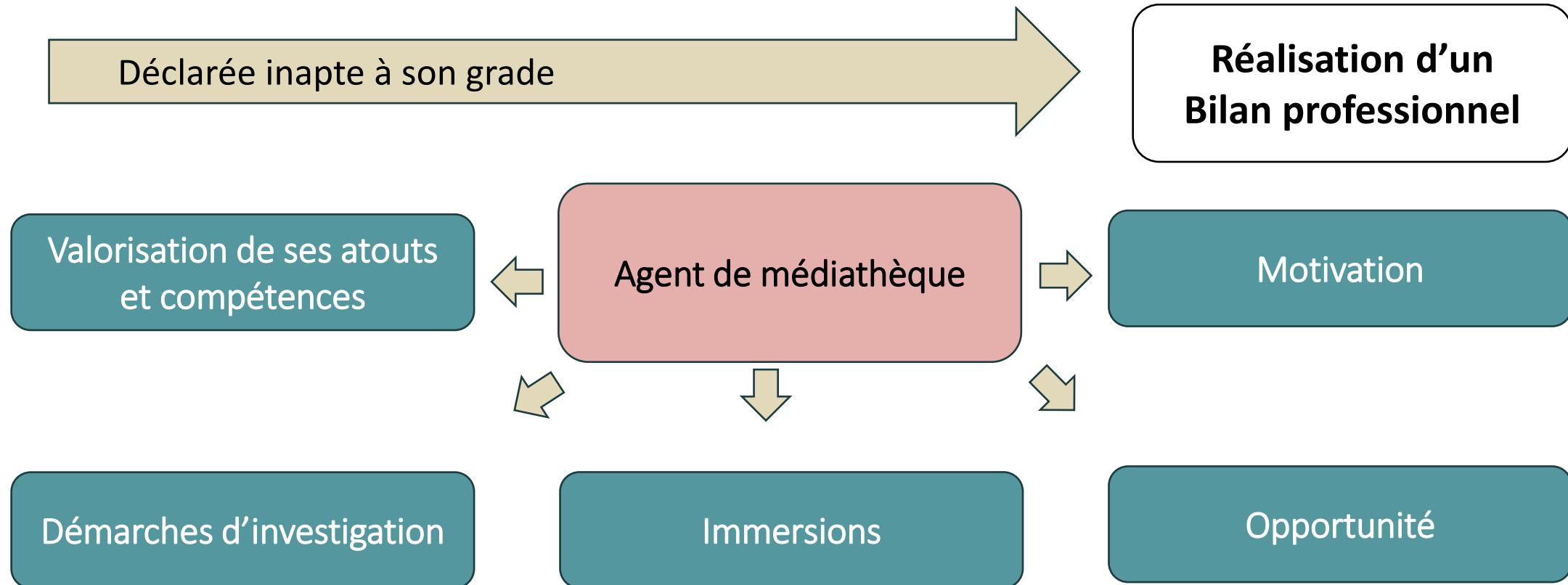
1er exemple

Reconversion d'un agent des espaces verts



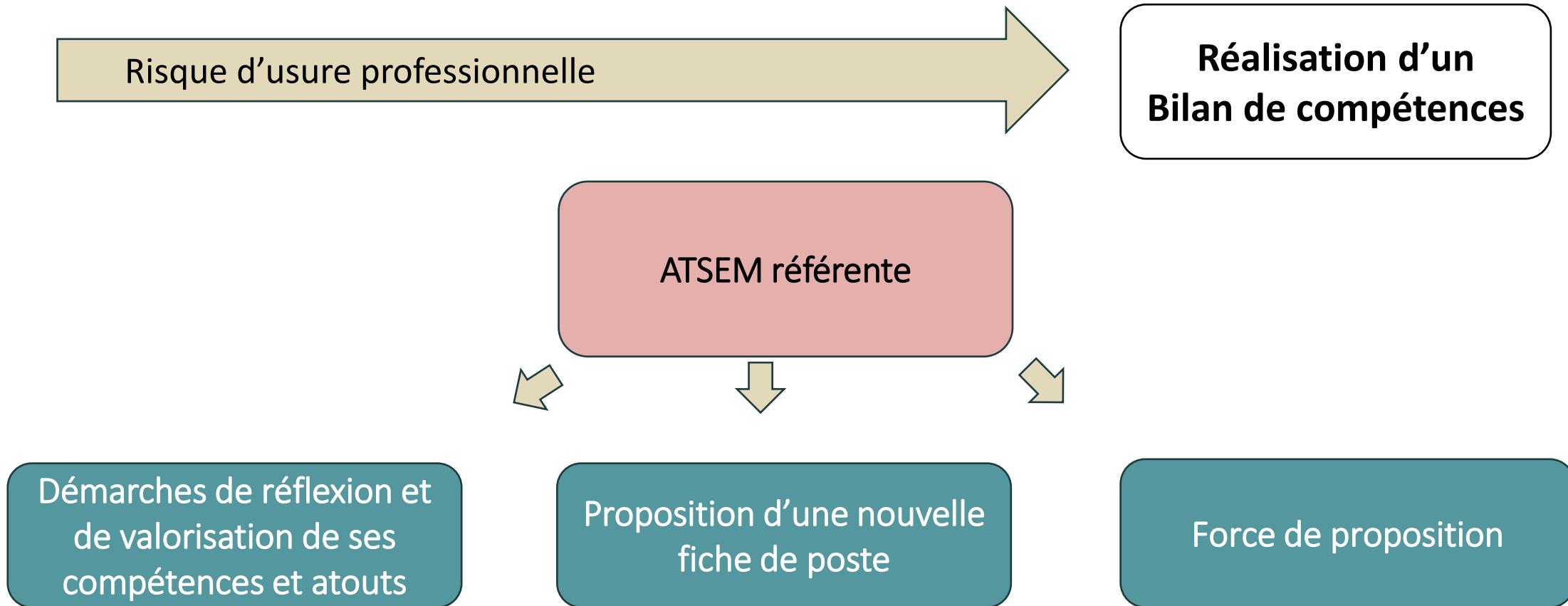
2ème exemple

Reconversion d'une animatrice scolaire



3ème exemple

Evolution professionnelle d'une ATSEM



Nous contacter

Prise de rendez-vous en ligne sur la page « [évolution professionnelle](#) » du Centre de Gestion

Ou par mail : evolution.professionnelle@cdg29.bzh

Ressource complémentaire

- Guide pratique du FIPHFP « Accompagner le reclassement des agents publics en situation de handicap et/ou rencontrant des problématiques de santé dans la Fonction publique »

https://www.fiphfp.fr/sites/default/files/2025-02/FIPHFP_GUIDE_PRATIQUE_ACCOMPAGNER_LE_RECLASSEMENT DES AGENTS PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP.pdf

Des questions ?



7 boulevard du Finistère
29000 Quimper
02 98 64 11 30
cdg29@cdg29.bzh



www.cdg29.bzh